



## LETTRE D'INFOS

DECEMBRE 2009

---

### Nouveau système embarqué

Les voitures des stations de la Préfecture et du Centre Bourse sont les premières à accueillir une nouvelle génération de boîtier embarqué. Ce nouveau système augmente votre confort d'utilisation. Il n'y a ainsi plus de voyant lumineux sur lequel il faut appuyer pour mettre un terme à sa réservation. À présent, lorsque vous rentrez dans un véhicule (toujours grâce à votre badge), il vous suffit de lire les indications du petit écran lumineux se trouvant sous l'autoradio. Vous n'avez plus qu'à répondre aux questions qui s'affichent en appuyant sur « OUI » ou sur « NON », et à suivre les instructions. Toutes les nouvelles voitures seront à partir de maintenant équipées de ces écrans.

---

### Devenez sociétaire d'Autopartage Provence.

Vous souhaitez devenir sociétaire de la coopérative Autopartage Provence et ainsi soutenir son développement, tout en bénéficiant de tarifs avantageux ? Aujourd'hui nous vous donnons la possibilité d'échelonner le paiement d'une part sociale : 91,47 €/mois pendant 10 mois (valeur nominale de la part : 914,69 €).

#### Qu'est-ce qu'être sociétaire ?

Autopartage Provence est une coopérative de consommation. À ce titre vous pouvez devenir sociétaire de la coopérative en achetant une part sociale (914,69 €, remboursable lorsque vous souhaitez vous retirer de la coopérative).

#### Quels sont les avantages ?

Être sociétaire vous donne la possibilité d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux décisions qui y sont prises.

Les sociétaires bénéficient également de tarifs avantageux sur leurs abonnements, ainsi que sur les coûts horaires et kilométriques.

Enfin, vous pouvez déduire 25% de la valeur de la part sociale de vos impôts.

#### Quel intérêt pour Autopartage Provence ?

Grâce à leur participation au capital de la coopérative, les sociétaires permettent à Autopartage Provence d'augmenter ses capacités d'investissement (essentiellement achat de nouveaux véhicules) afin de poursuivre son développement.

---

### Clés de contact.

Nous avons remarqué que beaucoup (trop) d'autopartageurs laissent les clés sur le contact en quittant leur véhicule. Ces comportements sont non seulement dangereux (risque d'effraction), mais posent également de graves problèmes techniques : **une réservation ne s'interrompt pas si la clé est sur le contact**. Cela pénalise à la fois l'utilisateur (pénalité de retard) et Autopartage Provence puisque les réservations suivantes ne peuvent être honorées normalement.

Nous vous rappelons donc que lorsque vous quittez un véhicule, les clés doivent impérativement être retirées du contact et remises à leur place. Une pénalité de 15€ est prévue en cas de manquement à cette règle.